BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le 26 OCT. 2026

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT HENT TI GLAS (RD32), DU 02 AU 27 NOVEMBRE 2026, DE 08H00 A 18H00

SG/ST 134 - 10/26

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Vu la demande de l'entreprise SAUR,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Hent Ti Glas (RD32) pour permettre des travaux de reprise de branchement AEP.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par feux tricolores, en fonction des besoins du chantier, Hent Ti Glas, du 02 au 27 novembre 2026, de 8H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise SAUR est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy,
- L'entreprise SAUR.

Le Maire

MAIRIE DE BÉGARD (22) Côtes-d'Armor